

MB MARMIGNON
BROTHERS



E-DUTAINMENT

LA SOCIETE MARMIGNON BROTHERS
A LE PLAISIR DE VOUS REMETTRE LE
PRESENT

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	3
ACCUEIL DES STAGIAIRES.....	3
TYPOLOGIES DES FORMATIONS DISPENSEES	3
LES FORMATIONS INTER-ENTREPRISES	3
LES FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES.....	3
LES FORMATIONS OUVERTES A DISTANCE.....	3
HORAIRES D'OUVERTURE, ASSIDUITE ET EVALUATION CONTINUE.....	4
HORAIRES d'OUVERTURE ET DUREE	4
ASSIDUITE.....	4
EVALUATION	4
COORDONNEES ET CONTACT	5
MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES.....	5
MOYENS DE SUIVI DE L'ACTION	5
ACCOMPAGNEMENT TECHNICO PEDAGOGIQUE.....	6
DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE	6
ACCESSIBILITE HANDICAP	6
REGLES DE SECURITE et RESPONSABILITE	6
REGLEMENT INTERIEUR.....	6

SOMMAIRE

Découvrez un guide complet afin de vous repérer facilement, de trouver des réponses à vos interrogations, mais également toutes les informations pratiques et le code de bonnes conduites pour que votre expérience avec notre organisme de formation se déroule dans les meilleures conditions.

ACCUEIL DES STAGIAIRES

L'ensemble des stagiaires est toujours accueilli par un formateur expérimenté et maintenant ses connaissances après avoir pris connaissance en amont du descriptif détaillé de formation ainsi que du présent livret.

TYPOLOGIES DES FORMATIONS DISPENSEES

Marmignon Brothers dispense 3 grands types de formation et propose.

LES FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

Il s'agit principalement des formations suivantes :

- Les formations contenues dans le catalogue formation avec un accompagnement en présentiel, à la fois en anglais, et sur le thème choisi par les organismes clients.

LES FORMATIONS INTRA-ENTREPRISES

Il s'agit principalement des formations suivantes :

- Les formations contenues dans le catalogue formation avec un accompagnement en présentiel, à la fois en anglais, et sur le thème choisi par les organismes clients.

LES FORMATIONS OUVERTES A DISTANCE

Il s'agit principalement des formations suivantes :

- Les formations contenues dans le catalogue et des films de cinéma permettant de travailler à la fois l'anglais usuel et professionnel avec un suivi pédagogique tout au long de l'année, un parcours personnalisé et une note en fin de formation.

HORAIRES D'OUVERTURE, ASSIDUITE ET EVALUATION CONTINUE

HORAIRES D'OUVERTURE ET DUREE

Les Plages horaires des formations sont de 08h00 / 12h00 – 13h00 / 18h00 (aménageables selon vos souhaits) et selon les dispositions convenues avec le formateur.

ASSIDUITE

Comme stipulé dans les contrats ou conventions de formation, les stagiaires doivent être présents aux horaires de formation convenus avec le formateur et l'employeur. En cas d'absence ou d'imprévu, il est impératif de prévenir dans les meilleurs délais pour que la bonne marche de l'organisme puisse continuer d'opérer.

Le contrôle de l'assiduité des stagiaires est mené à bien tout au long de la formation, par demi-journée, par le biais des feuilles d'émargement mais également par la veille exercée par le formateur sur la participation.

Le formateur peut, s'il estime nécessaire, ne pas autoriser la remise de l'attestation de formation. Cela peut être le cas si le stagiaire n'a pas été assidu (ex absences fréquentes au cours des demi-journées, non-respect des horaires convenues avec le formateur) et si l'activité en auto-formation n'a pas été assez satisfaisante. Pour plus d'informations, voir l'article 15 du Règlement Intérieur.

EVALUATION

Pour toutes les formations, une évaluation des acquis est effectuée en fin de formation, que ce soit en auto-formation ou en présentiel.

COORDONNEES ET CONTACT

Le siège social de l'organisme de formation MARMIGNON BROTHERS est situé à BERLAIMONT ,à l'adresse suivante : 5, rue du pont des moines 59145 Berlaimont

CONTACT COMMERCIAL : Monsieur Corentin MARMIGNON,
corentin@marmignonbrothers.com,

CONTACT PEDAGOGIQUE, REFERENT HANDICAP, ADMINISTRATIF ET SUIVI DE FORMATION: Monsieur Clotaire MARMIGNON,
clotaire@marmignonbrothers.com,

CONTACT ASSISTANCE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE : Laura Collot - laura@marmignonbrothers.com, [07.67.85.46.11](tel:07.67.85.46.11)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Après inscription du stagiaire auprès de l'équipe commerciale et administrative, le stagiaire va recevoir un lien pour se rendre sur l'Application e-dutainment, créée par MARMIGNON BROTHERS pour former les apprenants. Un livret « stagiaire » reprenant la totalité des modules de formation (programme complet, réglementation, liens vers textes officiels, précisions et commentaires associés) sera également présent dans l'e-mail.

Ce lien lui permettra de télécharger l'application mobile/tablette et de se rendre sur l'application web. Sur cette application, le stagiaire aura accès aux vidéos de formations et aux outils pédagogiques permettant représentant les modules de formation.

Enfin, plusieurs communications auront lieu en asynchrone (Emails) pour le suivi du déroulé des formations, pour tenir informés les stagiaires des évolutions, pour assurer le suivi pédagogique et pour répondre aux questions des stagiaires.

MOYENS DE SUIVI DE L'ACTION

Les feuilles d'émargement signées par le stagiaire, par demi-journées témoignent de la réalisation de la formation pour ses modalités, à savoir séance avec le formateur et séance en auto formation. A l'issue de la session, le formateur vérifie de la conformité de la feuille d'émargement avec les compétences acquises et signe à son tour la feuille d'émargement qui lui semble conforme et confirme par la même les sessions de séances individuelles en auto-formation, confirmant le niveau d'entrée de l'apprenant et le niveau final.

L'activité du stagiaire en auto-formation est disponible sur notre outil de reporting. Il contient l'ensemble des activités de l'apprenants sur l'application.

ACCOMPAGNEMENT TECHNICO PEDAGOGIQUE

Il s'agit du service assuré par la personne chargée dans l'organisme de formation de suivre l'apprenant, de l'assister dans son parcours de formation. La qualité du suivi participe au maintien de la motivation du stagiaire et permet de pallier d'éventuelles difficultés qu'il pourrait rencontrer lors de l'utilisation de l'Application.

DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire s'engage à détenir les prérequis minimaux tels que stipulés dans le descriptif détaillé de la formation suivie et réaliser les travaux demandés et produire les documents attendus.

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.

ACCESSIBILITE HANDICAP

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez nous contacter afin que nous puissions vous guider.

L'accueil des personnes en situation de handicap est assuré sur tous nos lieux de formation et vous pouvez contacter Clotaire MARMIGNON pour toute demande par e-mail à l'adresse suivante : contact@marmignonbrothers.com.

REGLES DE SECURITE ET RESPONSABILITE

MARMIGNON BROTHERS se dégage de toute responsabilité en cas d'accident survenu sur le site pédagogique, en cours et dans les autres lieux d'accueil ou sur le trajet de formation. Le stagiaire demeure affilié à son propre régime de sécurité sociale.

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

MARMIGNON BROTHERS développe des activités de formation professionnelle. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants suivant une formation organisée par MARMIGNON BROTHERS.

Article 1 : Conformément à la législation en vigueur (Art. L6352-3 à 5 et R.6352-1 à 8 du code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

Article 2 : Personnes concernées

Le Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée dans les locaux mis à la disposition de MARMIGNON BROTHERS et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Article 4 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer et de « vapoter » au sein des locaux.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux apprenants de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

Article 7 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les apprenants. Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement d'accueil

Article 8 : Produits toxiques

Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique, ou encore des équipements pouvant nuire au bon fonctionnement des installations.

Article 9 : Animaux

Les animaux sont interdits dans l'ensemble des lieux.

Article 10 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont portés à la connaissance des stagiaires. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, le stagiaire en avertit le formateur. Par ailleurs, une fiche de présence est obligatoirement signée par le stagiaire.

Article 11 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 12 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que le stagiaire est clairement autorisé à conserver.

Article 13 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 14 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

MARMIGNON BROTHERS décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les apprenants dans les locaux.

Article 15 : Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement de l'apprenant à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction qui peut être : l'avertissement oral, l'avertissement écrit, l'exclusion temporaire ainsi que l'exclusion définitive. La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du Code du Travail (Art. R6352-3 et suivants).

Article 16 : Publicité

L'apprenant est systématiquement informé de ce règlement intérieur avant la session de formation.